

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-089

OBJET : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE (CAF 44) ET LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN POUR LE SOUTIEN AU CENTRE SOCIOCULTUREL DU GRAND B

DÉLIBÉRATION : 2025-089
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

OBJET : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE (CAF 44) ET LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN POUR LE SOUTIEN AU CENTRE SOCIOCULTUREL DU GRAND B

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

Depuis la crise de gouvernance de l'Association Socioculturelle du Grand B en avril 2022 qui a provoqué le retrait des agréments « centres sociaux » de la CAF à la structure, la Ville de Saint-Herblain gère directement le centre socioculturel du Grand B.

Dans une période transitoire et avec l'objectif d'un retour au modèle herblinois commun, la Ville maintient une offre de services, d'activités et d'animation, et impulse et accompagne des dynamiques de transformation sociale en favorisant au maximum la participation des habitants. Elle s'appuie pour cela sur les ressources propres du centre, sur la Ludothèque, la proximité de la Maison des Arts et du Carré des Services, les services municipaux ainsi que sur les initiatives et partenariats locaux.

Parallèlement, la Ville s'est fixée un nouvel objectif, à savoir l'obtention des agréments « animation collective famille » et « animation globale » pour soutenir l'action de la structure et garantir une trajectoire conforme aux projets de la Ville de voir, à long terme, le retour à une gestion associative : *« La Ville, la CAF, et les 3 associations socioéducatives et culturelles (ASEC) du territoire travaillent ensemble pour redéfinir la gouvernance locale de l'action socioculturelle et pour la place et le rôle de chacun dans le modèle herblinois. Le Grand B a pour vocation de s'y intégrer. La perspective d'un agrément s'inscrit dans l'optique d'une légitimité, d'une assise et d'une expertise renforcées, de nature à favoriser la participation des habitants dans l'objectif de retrouver un portage associatif du centre et de son projet ».*

Dans l'attente de l'aboutissement de cette démarche qui implique, sur une période de quinze à dix-huit mois, recueil de paroles et données, bilans, diagnostics, puis définition d'enjeux, objectifs et orientations jusqu'à l'établissement d'un plan d'actions, la CAF soutient la Ville à la fois sur la méthode et sur le plan financier.

Le conseil d'administration de la CAF 44 a ainsi accordé une subvention de 30 000 € pour le fonctionnement du Grand B au titre de l'année 2024. Le versement de cette subvention nécessite la signature d'une convention entre la Ville et la CAF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations internationales à signer la convention d'aide financière entre la CAF et la Ville de Saint-Herblain pour le soutien au centre socioculturel du Grand B ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025